

**Délibération n°19**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
61

Nombre de conseillers  
en exercice :  
61

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
57

Nombre de votants :  
57

Date de convocation :  
30 octobre 2019

Date d'affichage du  
compte-rendu :  
12 novembre 2019

**Objet :**  
**Contrat Enfance Jeunesse**  
**2019-2022 avec la CAF :**  
**autorisation de signature**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 5 novembre**, le conseil communautaire, convoqué le 30 octobre 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

M Christian ARVEUF, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M Jean-Paul AYRAL, a donné pouvoir à M Jacques VIGNERON
- Mme Nadine BOUTONNET, a donné pouvoir à M Boris BOUCHET
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, a donné pouvoir à Mme Marie CACERES
- M Jacquie DIOGON, a donné pouvoir à Mme Michèle GRENET
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Gilbert MENARD
- Mme Nicole PICHARD, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- M Thierry ROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre BOISSET

*Absents :*

- M François CHEVILLE
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Marie-Hélène SANNAT
- Mme Catherine VILLER-MICHON

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M José BELDA

## **Rapport n°19 – Contrat Enfance Jeunesse 2019–2022 avec la CAF : autorisation de signature**

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 par fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic sources et volcans,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02555 du 22 décembre 2017 portant création de la communauté d'agglomération Riom Limagne et volcans par transformation de la communauté de communes du même nom,

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant que les trois communautés de communes fusionnées avaient chacune signé un contrat avec des échéances différentes ce qui a conduit à intégrer (sans modification des actions) les contrats de Volvic Sources et Volcans et de Riom Communauté au contrat Enfance Jeunesse de Limagne d'Ennezat dont le terme était le 31 décembre 2018,

Considérant le projet de nouvelle Convention Territoriale Globalisée présentée par la CAF du Puy-de-Dôme, aux collectivités à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 constituera le volet financier de la nouvelle convention,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 est composé de deux types d'actions cofinancées par la CAF :

- Les actions dites «antérieures» (issues des contrats précédents) dont le montant est figé,
- Les actions dites «nouvelles» dont les coûts et les financements CAF font l'objet d'une programmation sur la durée du contrat, soit 4 ans.

Considérant que pour le secteur «Petite Enfance», les changements proposés sont :

- l'action halte-garderie n'est plus mentionnée, les places correspondantes étant transférées au multi-accueil de Riom,
- la crèche familiale dispose d'un agrément ramené à 25 places en rapport avec la réalité du service,
- le multi-accueil de Volvic bénéficie d'une hausse de son agrément de 20 à 25 places afin de prendre en compte le déplacement de la structure puis, de 25 à 30 places pour prendre en compte le projet d'extension de la structure à partir de 2021,
- l'extension du champ d'intervention du Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP) qui fonctionnera au-delà d'Ennezat par mobilisation de bénévoles formés spécifiquement pour co-animer les ateliers,

Considérant que pour le secteur «Petite Enfance», le Contrat Enfance Jeunesse représente une contribution annuelle de 569 944 € (chiffres 2017) pour une dépense globale déclarée de 4 881 206 € (BP 2019),

Considérant que pour le secteur «Enfance-Jeunesse», les changements proposés sont :

- la suppression de l'action «garderie non déclarée» compte tenu de son arrêt avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- la suppression de l'action «garderie périscolaire» compte tenu de la restitution avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence périscolaire à la commune de Chappes (unique structure déclarée sur l'ex CCLE),

Considérant que pour le secteur «enfance-jeunesse», le Contrat Enfance Jeunesse représente une contribution annuelle de 67 991 € pour une dépense globale déclarée de 356 668 € (chiffres 2018),

Considérant l'état global des actions de RLV donnant lieu à financement dans le cadre du CEJ 2019/2022 :

|                          | porteur | type action       | nature action  |                         |
|--------------------------|---------|-------------------|--|-------------------------|
| <b>Action nouvelle</b>   |         |                   |  |                         |
| <b>PETITE ENFANCE</b>    | RLV     | Action nouvelle   | RAM intercommunal  | revalorisation des ETP  |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | Multi accueil le petit d'Homme   |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | Pagnat les petits mômes  |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | Sayat les petits meuniers  |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | st Ours les petits oursons   |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | LAEP   |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | microcrèche  |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | coordination enfance   | 2 ETP dont 0,7 en stock |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | extension de 5 places + 5 places VOLVIC                                    |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | pôle ressource handicap Viaduc   |                         |
| <b>ENFANCE/ JEUNESSE</b> | RLV     | Action nouvelle   | Coordination Jeunesse 0.32 ETP   |                         |
|                          | RLV     | Action nouvelle   | ALSH extrascolaire Saint Laure   |                         |
| <b>Action stock</b>      |         |                   |  |                         |
| <b>PETITE ENFANCE</b>    | RLV     | action antérieure | RAM  | 1,74 ETP                |
|                          | RLV     | action antérieure | coordination enfance   | 0,7 ETP                 |
|                          | RLV     | action antérieure | extension de la halte-garderie désormais intégrée au multi accueil de RIOM |                         |
|                          | RLV     | action antérieure | Crèche familiale   |                         |
|                          | RLV     | action antérieure | Volvic   |                         |
|                          | RLV     | action antérieure | CHATELGUYON  |                         |
|                          | RLV     | action antérieure | multi accueil ENNEZAT  |                         |
| <b>ENFANCE/ JEUNESSE</b> | RLV     | Action nouvelle   | ALSH extrascolaire Saint Laure   |                         |

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :**

- autorise le Président ou son représentant légal à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 relatif à l'ensemble des actions du territoire de RLV.

*Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.*

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 6 novembre 2019**

**Le Président  
Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20191105-  
DELIB2019110519-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2019  
Date de réception préfecture : 13/11/2019

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20191105-  
DELIB2019110519-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2019  
Date de réception préfecture : 13/11/2019